



Centre local de développement

## **CLD DE LA CÔTE-DE-GASPÉ FONDS DESTINÉ AUX JEUNES PROMOTEURS**

Ce fonds vise à aider les jeunes entrepreneurs à créer une première entreprise en leur offrant un support technique et financier, et s'adresse aux jeunes de 35 ans et moins.

### **VOLET A : CONCRÉTISATION DE PROJETS D'ENTREPRISE**

Le premier volet permet de réalisation d'une étude de faisabilité ou autre étude préparatoire à la création d'une entreprise pourvu qu'il s'agisse d'un projet considéré admissible au présent programme, ou une évaluation de l'entreprise lorsqu'exigée par les principaux bailleurs de fonds, dans les secteurs d'activité prioritaires au plan d'action du CLD et sujets à analyse par le CLD.

### **VOLET B : CRÉATION D'UNE PREMIÈRE ENTREPRISE OU DEUXIÈME ENTREPRISE**

Le second volet permet la création d'une première ou deuxième entreprise légalement constituée par l'entrepreneur.

### **VOLET C : FORMATION DE L'ENTREPRENEUR**

Le dernier volet permet aux candidats qui bénéficient d'une contribution financière à la création d'une première entreprise d'acquérir une formation pertinente à la réalisation du projet.

Pour obtenir plus de détails ou pour faire une demande au Fonds destiné aux jeunes promoteurs, contactez Madame Lucie Rolland, agente de développement.